COMMUNE D'ETRICHÉ





PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

Le six du mois de septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LAGLEYZE David, Maire, exceptionnellement dans la salle communale des loisirs "L'Alerte",

Effectif statuaire : 19 Membres en exercice : 19

Présents: 18

AUDARD Virginie AUGEREAU Line **BREHERET Emmanuel CAMUS Emmanuel** DRANO Rodolphe **DROUIN** Véronique **DUPUY-CHANET Marie-Laure GAUDIN David GESTRAUD Samuel GRIMAULT Jean-Louis** LAGLEYZE David LAPEYRONIE Yann **PETIT Sabrina RIGAUD Marie-Pierre** ROSEAU Sylvie SAULGRAIN Henri STROESSER Delphine WARY Grégory

Absents excusés: 1 JONET Nathalie

Votants: 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE:

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ





ORDRE DU JOUR:

Délibérations :

- Convention entre la commune et un boulanger pour l'installation d'une machine à pain
- Encaissement d'un produit de remboursement d'assurance liée à un sinistre
- Décision modificative au budget
- Subvention complémentaire à l'Alerte
- Subvention Convention Territoriale Globale (CTG) entre la commune, la CCALS et la CAF pour le service de la garderie
- Aménagement de la RD89 : convention entre la commune et le Département

Informations:

- Finances : état de consommation des crédits
- Réfection de la voie communale de la « Route de Ferrière » : choix du bicouche ou enrobé ?
- Réflexion sur l'accès des voies sur berges au Moulin d'Yvray
- Renouvellement des commissions municipales
- Circulation dans le bourg : régime de priorité
- Organisation de la « Journée citoyenne »
- Tarifs de la salle des fêtes pour des spectacles
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2021.

Actualité scolaire : projet de fermeture de classe

La rentrée commencée, le directeur départemental des services de l'Education Nationale a proposé la fermeture d'une classe au Comité Technique de l'Education Nationale qui s'est tenu lundi 10 septembre dernier.

La Directrice et la commune ont donc rencontré les représentants des parents d'élèves pour évoquer le problème.

Il est vrai qu'il y a eu une baisse des effectifs du fait du déménagement de familles.

La commune a donc pris contact avec la DDSEN pour demander de ne pas fermer une classe, et finalement, la demande a été prise en compte.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ





REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_46 DU 06_09
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES
INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES
PLACE DE L'ABBE HUMEAU

VU

Le CGCT,

CONSIDERANT

M. le Maire confirme aux conseillers municipaux que le boulanger M. LOGERAIS Philippe souhaite installer un distributeur à pain place de l'Abbé Humeau près de la salle des fêtes en remplacement de celui de la boulangerie Bourneuf, sur le domaine public. Cependant, il faut un accord entre les deux boulangers.

PROPOSITION DU MAIRE

- -Autoriser Monsieur LOGERAIS Philippe, boulanger à installer un distributeur de baguette Place de l'Abbé Humeau à condition d'ouvrir une boulangerie sur la commune.
- -Décider que les travaux de scellement par fixation chimique, les frais de raccordement électrique ainsi que les consommations seront à la charge du locataire.
- -Autoriser le Maire à résilier l'ancienne convention avec l'entreprise BOURNEUF et à signer la convention avec Mr LOGERAIS Philippe, boulanger pour une durée de 12 mois sous réserve de l'accord des deux boulangers.

DEBAT

La future boulangerie rue de la Mairie est en cours d'aménagement.

Il y a eu une dégustation organisée par M. LOGERAIS Philippe au cours de laquelle le Maire et le Président de la CCALS ont été invités.

M. LOGERAIS souhaiterait aussi mettre en place une machine à pain au hameau du Pont des Boires.

Concernant la machine à pain près de la salle de l'Alerte, M. LOGERAIS est en relation avec M. BOURNEUF, le propriétaire de la machine à pain et boulanger de Châteauneuf pour la racheter. En effet, avant que le conseil municipal donne son accord pour le changement de locataire, il faut un accord entre les deux boulangers.

Par ailleurs, lors d'un conseil municipal ultérieur, il sera étudié la possibilité d'accorder au nouveau boulanger la mise en place d'une deuxième machine à pain au Pont des Boîtes. Toutefois, cela reste conditionné à l'ouverture d'une boulangerie dans le centre-bourg.

Marie-Pierre RIGAUD demande si la machine à pain à côté de l'Alerte ne sera plus là ?

David LAGLEYZE répond que si, mais elle appartient actuellement à la boulangerie BOURNEUF. De plus, quelque soit le scénario, il y aura une machine à pain.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



David LAGLEYZE explique aussi que tous les travaux sont à la charge du propriétaire de la machine et non la commune. Toutefois, cette autorisation est conditionnée à l'ouverture de la boulangerie.

Line AUGEREAU demande qui fera le pain.

David LAGLEYZE répond que la personne en question a le statut d'indépendant.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal approuve</u> la proposition ci-dessus sans modification

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_47 DU 06_09
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES
ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A UN SINISTRE

VU

Le CGCT,

CONSIDERANT

La commune a reçu un chèque de 1710,43 euros par la société « Les Trois Roches » gestionnaire de la copropriété de « L'Harmonia ». Ce chèque correspond à un sinistre de 2017 sur le bâtiment de « L'Harmonia ». Le sinistre correspond à un ruissellement d'eau de pluie sur l'enduit provoquant sa dégradation. La commune a payé les travaux et a été remboursée par « Les Trois Roches ».

Du fait de l'ancienneté, il convient d'approuver cette recette par délibération.

PROPOSITION DU MAIRE

-d'encaisser ce chèque de 1710,43 euros

DEBAT

David LAGLEYZE explique que la somme est sur un compte d'attente à la Trésorerie depuis trop longtemps (2017), donc il faut justifier l'encaissement.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal approuve</u> la proposition ci-dessus sans modification

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

BUDGET: PRESENTATION DE LA SITUATION COMPTABLE EN COURS D'EXERCICE

	BP 2021	REALISE ENGAGE PREVISIONNEL	REALISE PAYE
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSE	1 484 187,93	878 191,79	544 716,03
011 Charges à caractère général	286 552,23	299 058,34	168 533,01
012 Charges de personnel	387 800	380 533,33	245 707,67
014 Atténuations de produits	1000	0	0
023 Virement à la section d'investissement	572 535,7	-	-
042 Opération d'ordre	20 500	20 500	0
65 Autres charges de gestion courante	155 800	127 345,52	93 788,14
66 Charges financières	34 000	33 033,72	18 966,33
67 Charges exceptionnelles	26 000	17 720,88	17 720,88

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

LES DEPENSES	LES DEPENSES D'ENTRETIEN DE VOIRIE				
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	16 017,62			
615231	Entretien et réparation voiries Elagage PATA Curage des fossés Graves Balayage Divers	51 597,44 18 340,32 11 986,80 13 241,04 5000 2400 629,28			

	BP 2021	REALISE ENGAGE PREVISIONNEL	REALISE PAYE
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSE	713 215,31	845 615,27	148 700,42
040 Opération d'ordre	100	0	0
10 Dotations	2885,75	2885,75	2885,75
16 Emprunts	100 000	99 487,21	71 897,21
20 Immobilisations incorporelles	19 066,48	19066,48	0
204 subventions d'équipements versés	0	167 725,01	
21 Immobilisations corporelles	561 163,08	526 450,82	73 917,46

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

 $accueil.mairie@etriche49.fr \ - \ \underline{www.etriche.mairie49.fr}$



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

27 Autres immobilisations financières	30 000	30 000	0

	BP 2021	REALISE ENGAGE PREVISIONNEL	REALISE RECOUVRE
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE	713 215,31	495 259,11	9525,31
001 Solde d'exécution positif reporté N-1	1154,67	1154,67	1154,67
021 Virement de la section de fonctionnement	572 535,7	-	-
040 Opération d'ordre	20 500	20 500	0
10 Dotations	119 024,94	124 483,46	8198,44
13 Subventions	0	348 948,78	0
21 Immobilisations corporelles	0	172,2	172,2

La Capacité d'Autofinancement (CAF) :

- CAF Brute:
- 1 024 377,14 806 937,19 = 217 439,95 MOINS
- Emprunts: 33 033,72 + 99 487,21 = 132 520,93
- = CAF Nette théorique = 84 919,02
- = CAF Nette réelle = 86 958 € (opération d'ordre 20 000 €)

Le résultat prévisionnel au 01/01/2022 :

- Solde Section de Fonctionnement = + 640 470,05
- Solde Section d'Investissement = 350 356,16

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



- Résultat 2021 (au 1^{er} janvier 2022) = + 290 113,89
- Peupleraie = + 37 000 €
- Solde = 327 000 € (contre 473 000 € au 1^{er} Janvier 2021)

M. Le Maire rappelle que ces résultats sont prévisionnels du fait de tenue de la comptabilité d'engagement. Certains engagements sont juridiques (devis signé ou bon de commande signé, marché public signé), d'autres sont anticipés (dépenses liées aux contrats de maintenance, paie du personnel, dépenses certaines, mais sans avoir retenu d'entreprise). Pour la section de fonctionnement, beaucoup de dépenses prises en compte dans ce résultat figureront sur l'exercice 2022 car elles ne pourront être payées avant le 31 décembre de cette année.

Cela étant, les dépenses non payées avant la fin de l'exercice seront reportées sur l'exercice 2022, ce qui aidera à l'élaboration du budget 2022.

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_48 DU 06_09 CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET

۷U

Le budget 2021 du 8 mars 2021,

CONSIDERANT

M. le Maire explique qu'en raison des travaux d'aménagement de la traverse, il convient de prévoir plus de crédits à l'opération 67 Travaux de voirie

PROPOSITION DU MAIRE

- d'approuver la décision modificative comme suit :

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

 $accueil.mairie@etriche49.fr - \underline{www.etriche.mairie49.fr}\\$



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204132-67 : TRAVAUX DE VOIRIE	0.00€	37 027.80 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	37 027.80 €	0.00 €	0.00€
D-21316-96 : CIMETIERE	13 635.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-21318-65 : BATIMENTS COMMUNAUX	23 392.80 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	37 027.80 €	0.00€	0.00 €	0.00€
Total INVESTISSEMENT	37 027.80 €	37 027.80 €	0.00€	0.00€

Т	0.00€	0.00€
otal Général		

DEBAT:

David LAGLEYZE explique que cette DM va permettre de signer la convention avec le Département pour les travaux d'aménagement de la RD (environ 150 000 euros). En effet, avant de délibérer pour engager les travaux, il faut que les crédits soient inscrits au budget. Or, il manquait des crédits à l'opération 67 « Travaux de voirie ».

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal approuve</u> la proposition ci-dessus sans modification

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

 $accueil.mairie@etriche49.fr \ - \ \underline{www.etriche.mairie49.fr}$

COMMUNE D'ETRICHÉ





REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_49 DU 06_09 CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,

VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDÉRANT que l'association suivante présente un intérêt public local,

PROPOSITION DU MAIRE

D'attribuer une subvention à L'Association « L'Alerte » pour un montant de 500 €.

DEBAT

David LAGLEYZE explique que cette subvention permettra de dédommager l'association « L'Alerte » du fait des travaux réalisés par celle-ci à l'occasion de la « Journée Citoyenne ».

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ





RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_50 DU 06_09
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2022-2026

VU

Vu la délibération en date du 4 juillet 2019 actant la mise en œuvre de la CTG en partenariat avec la CAF,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2019 actant la convention de financement pour l'aide au diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG

La Convention territoriale Globale pour le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe s'étend sur la période 2022 – 2026 et permet à ses signataires CAF de Maine et Loire CCALS et les 17 communes qui la composent, Baracé, Cheffes, Durtal, Cornillé les Caves, Corzé, Etriché, Jarzé Villages, La Chapelle Saint Laud, Huillé-Lézigné, Les Rairies, Marcé, Montigné les Rairies, Montreuil sur Loir, Morannes sur Sarthe Daumeray, Seiches sur le Loir, Sermaise et Tiercé de s'entendre sur des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser, pour leurs compétences sociales respectives.

Les objectifs indiqués dans la CTG sont les suivants :

	Compléter le maillage des équipements liés à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
Axe 1 : Conforter la politique éducative et de soutien à la	Favoriser, pour toutes les familles, l'accès aux dispositifs Enfance- Jeunesse
parentalité	Définir et mettre en œuvre un Projet Educatif de territoire
	Structurer et renforcer la politique d'accompagnement à la parentalité

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Axe 2 : Favoriser les parcours	Faciliter et sécuriser les parcours individuels d'insertion sociale et professionnelle (*)		
d'insertion sociale et professionnelle (*)	Développer les actions collectives contribuant aux parcours d'insertion sociale et professionnelle (*)		
Axe 3 :Mieux accompagner les situations d'isolement liées au vieillissement (*)	Renforcer les actions d'animation et de lien social sur l'ensemble du territoire d'ALS (*)		
	Accompagner les parcours résidentiels des personnes âgées (*)		
Chantiers transversaux :			
Prévenir en ayant une lecture partagée et dans la durée des évolutions sociales du territoire et	Développer, dans la durée, une démarche d'analyse de l'évolution des besoins		
en mettant en place des actions concrètes en direction des différents publics	Mobiliser les acteurs locaux (via les comités de coordination) sur la mise en place d'action de prévention		
Questionner le champ de l'animation de la vie sociale sur le territoire	Mener une étude de préfiguration liée de création d'une structure d'animation de la vie sociale		
Développer l'inclusion des personnes vulnérables	Renforcer les conditions d'accueil au sein des structures éducatives afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap		
	Favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle (*)		
	Mieux accompagner les situations d'isolement liées au vieillissement (*)		
Développer l'accès aux services et aux droits	Structurer l'AlOA (Accueil, Information, Orientation et Accompagnement)		
	Accompagner à la mobilité		
	Accompagner les pratiques numériques		

Certains objectifs (identifiés en italique et mentionnés ci-dessus (*), ayant un rayonnement au-delà du champ d'intervention de la CAF, seront à travailler avec les institutions compétentes.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Ces objectifs ont été définis suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire.

La convention est proposée en annexe ; elle a été travaillée de concert avec les services de la CAF de Maine et Loire.

CONSIDÉRANT

A la suite de la délibération du 04 juillet 2019 actant la mise en œuvre de la CTG, une étude d'analyse des besoins sociaux a été menée par le cabinet AnaTer sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et ses 17 communes membres.

Pour rappel, les champs d'actions étudiés étaient :

- Accès aux droits et aux services,
- Accès numériques,
- Accès et maintien dans le logement,
- Soutien aux familles confrontées à des événements fragilisants.
- Petite enfance.
- Enfance jeunesse
- Animation de la vie sociale,
- Soutien à la fonction parentale,

et les domaines qui vont au-delà des champs d'action de la CAF mais qui ont été traités lors de l'étude,

- La lutte contre l'isolement des personnes âgées,
- Accès à l'emploi

PROPOSITION DU MAIRE

- De valider la convention en annexe
- Et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer ainsi que les avenants éventuels.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



DEBAT

David LAGLEYZE explique qu'il s'agit de présenter la convention entre la CAF et les communes de la CCALS. Il précise que cette convention créée un équivalent temps plein dans les effectifs pour l'animation au niveau du territoire de la CCALS. De ce fait, la masse salariale augmente.

David GAUDIN pense que les communes sont trop dans l'assistanat avec la CAF.

Samuel GESTRAUD fait remarquer que dans le CTG, il est envisagé de fermer le foyer des jeunes d'Etriché pour le transférer à Tiercé.

David LAGLEYZE explique que ce n'est pas sûr et acté. Il ajoute qu'une commune comme Etriché a besoin de son foyer des jeunes car le tissu associatif est moins important que dans les grandes villes comme Tiercé.

La signature de la convention avec la CAF est prévue le 24 septembre prochain à Durtal à 17h00 en même temps que la présentation du projet de territoire de la CCALS.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal approuve</u> la proposition ci-dessus

sans modification

POUR: 8 CONTRE: 4 ABSTENTION: 6

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_51 DU 06_09
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE RD52 – RD89 route de Seiches

VU

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU le règlement de voirie départementale approuvé par délibération du Conseil départemental n° 2019_04_CD_0049 le 29 avril 2019, et par arrêté du Président du Conseil départemental le 7 juin 2019,

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ





VU la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière signée le 02 septembre 2019 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune d'Etriché, portant sur la section de la RD 52 du PR 23+170 au PR 23+530 Commune d'Étriché portant sur l'aménagement de la rue Charles de Gaulle et la rue Xavier et Jo de Quatrebarbes

VU la convention d'autorisation de travaux et d'entretien signée le 04 Juillet 2017 entre le Département de Maine-et-Loire et la commune d'Etriché, portant sur les sections suivantes ; RD 52 du PR 23+001 au PR 23+787, RD 89 du PR 12+727 au PR 13+615 Commune d'Étriché, portant sur l'aménagement d'entrée d'agglomération route de Seiches

VU la délibération 2021_33 du 10 Mai 2021 approuvant les travaux d'aménagement de la traverse d'Etriché.

CONSIDÉRANT

Les services du Département ont programmé fin 2021 le renforcement de la chaussée sur la traverse d'Étriché. A cet effet, la commune souhaite profiter de cette opération d'entretien pour engager des travaux de voirie destinés à améliorer la sécurité routière dans l'agglomération.

La maitrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le Département de Maine-et-Loire.

DEBAT

David LAGLEYZE détaille les aménagements retenus par la commune :

- -un cheminement piétonnier de la Route de Tiercé à l'entrée de l'école.
- -un nouveau tourne à gauche pour aller à la rue de l'Alerte
- -concernant la signalétique, la question se pose de savoir si le centre-bourg doit être indiqué au niveau de la rue Charles de Gaulle ou la rue de l'Alerte.

Henri SAULGRAIN et Virginie AUDARD font remarquer que le signalement du centre-bourg à la rue de l'Alerte n'est pas judicieux en raison de l'école.

- -Le rond-point au carrefour route de Seiches/rue de la Garenne n'est pas franchissable. Toutefois, les camions pourront faire le tour. Le rond-point sera en résine couleur ocre.
- -Le revêtement des trottoirs sera en enrobé beige et il y aura un passage piéton pour rejoindre la route du Clos Rogelais en sécurité.

Delphine STROESSER fait remarquer qu'il y aura une partie enherbée le long du mur des propriétés Route de Seiches, ce qui sera difficile d'entretien, notamment pour la commune. De plus, le trottoir

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



sera le long de la route. La question est de savoir s'il est préférable que les piétons circulent le long de la route ou le long des maisons ? Ne faut-il pas mieux une bande verte entre le trottoir et la route comme « espace tampon » pour protéger les piétons ?

David LAGLEYZE répond que la définition des aménagements relève de la commune. Il est toujours possible de modifier. Après, il faut voir s'il n'y a pas un surcoût sachant que l'appel d'offre vient d'être lancé.

Emmanuel CAMUS se demande si les gens ne vont pas se garer sur le trottoir en montant dessus étant donné qu'il sera large. Or, s'il y a une bande d'herbe, ce sera différent.

David LAGLEYZE explique que le trottoir sera haut pour empêcher les voitures de monter dessus. De plus, il ajoute qu'il est possible d'ajouter des barrières, mais le Département ne participera pas. Toutefois, la pose de barrières sur les trottoirs n'est pas conseillée par l'ATD.

David LAGLEYZE fait le point sur l'éclairage Route de Seiches. Il a été proposé de mettre en place un éclairage avec une lumière basse. Ça coûte aussi cher que l'éclairage classique. Les conseillers se posent la question.

Il explique qu'il va remonter à l'ATD les points abordés ce soir pour étudier les modifications possibles. La commission Cadre de vie sera réunie prochainement pour valider les ajustements.

David LAGLEYZE termine en expliquant qu' un plateau sera aménagé afin de réduire la vitesse dans la dernière section de la route de Seiches en partant du bourg. Et le panneau d'entrée d'agglomération sera avancé au niveau du carrefour du chemin de la Gandonnière/chemin des Alliers.

Concernant la convention qu'il convient de valider ce soir, il est entendu que la route reste départementale, le Département conservant la gestion de tous les entretiens lourds. Cependant, les petits travaux d'entretien seront à la charge de la commune, notamment le marquage au sol et la signalisation.

PROPOSITION DU MAIRE:

- d'approuver les travaux d'aménagement de la traverse
- D'autoriser le Maire à signer la convention en annexe

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ





QUESTIONS DIVERSES:

Réfection de la voie communale Route de Ferrière :

Henri SAULGRAIN explique que la Route de Ferrière doit être réparée. Par conséquent, il y a deux solutions techniques : l'enrobé ou le bicouche. L'enrobé est plus cher que le bicouche. Les conseillers valident la réfection par le bicouche.

Circulation au Moulin d'Yvray:

David LAGLEYZE explique qu'il a été interpellé par les riverains sur le stationnement des caravanes sur les berges de la Sarthe. Il demande aux conseillers municipaux s'il ne faut pas interdire le stationnement des caravanes au Moulin d'Yvray même si ça peut gêner les pêcheurs. C'est vrai que la tendance est à piétonniser les voies sur berge des fleuves plutôt qu'à inciter les véhicules à y stationner (voir les aménagements des berges de la Mayenne).

Samuel GESTRAUD explique qu'il y a un risque que les caravanes stationnent ailleurs le long de la Sarthe si le stationnement est interdit au Moulin d'Yvray (par exemple, au bas du Chemin de l'Oisellerie plus en amont du fleuve).

Circulation dans le centre-bourg :

David LAGLEYZE explique que la commission en charge de la révision du plan de circulation devra être réunie à nouveau pour valider celui du centre-bourg, notamment la zone bleue et les limitations à 30 dans certains secteurs. Il ajoute qu'un rendez-vous est prévu avec la gendarmerie de Tiercé et l'ATD de Baugé pour recueillir leur avis sur ce projet, notamment la conformité avec la règlementation technique.

L'objectif de cette remise à plat du plan de circulation dans le bourg est d'homogénéiser les règles de circulation. En effet, il y a actuellement des incohérences sur certaines rues avec une alternance entre la limitation à 30 km/h et 50 km/h.

La question principale est de savoir s'il faut-il favoriser des Stop aux intersections ou des priorités à droite comme à Seiches ?

Tarification à la salle de l'Alerte pour des répétitions de spectacles :

Marie-Laure CHANET explique qu'elle essaie de développer une activité culturelle sur la commune en proposant aux artistes la salle de l'Alerte pour des répétitions de spectacles. Or, les tarifs actuels de la salle sont trop élevés pour des répétitions. Elle propose un tarif de 55 euros l'hiver et 65 euros l'été. Les conseillers municipaux sont d'accord. Le tarif sera créé par le Maire conformément à la délégation du début de mandat.

Prochaines réunions publiques :

Une réunion publique est prévue au Moulin d'Yvray le vendredi 1^{er} octobre prochain à 19h. Une réunion publique est prévue le vendredi 22 octobre prochain pour présenter l'aménagement de la route départementale. La fin des travaux est prévue fin Avril, début Mai. La route ne sera pas barrée, mais une circulation alternée sera mise en place.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Scolaire/périscolaire :

Virginie AUDARD explique que les entretiens professionnels annuels ont commencé avec le personnel de l'Ecole/Cantine.

Voirie:

Henri SAULGRAIN informe que le curage des fossés va bientôt commencer et le PATA à partir du 13 septembre prochain.

Antenne 5G:

Samuel GESTRAUD informe les conseillers municipaux qu'un recours gracieux a été porté à l'encontre de l'arrêté du Maire autorisant les travaux de construction de l'antenne 5G à la gare. Les plaignants ont été reçus par la Mairie. Une réflexion est en cours avec TDF pour trouver un autre emplacement : zone artisanale du Perray par exemple.

La difficulté de ce dossier est que l'autorisation d'urbanisme est conforme au PLU, donc le Maire ne peut retirer l'arrêté comme demandé par les plaignants. Par conséquent, la seule solution est de négocier avec TDF pour qu'il accepte de changer l'emplacement.

« Journée citoyenne »:

Marie-Laure CHANET explique que la phase des inscriptions est terminée, et déplore beaucoup d'absences. Elle suggère que les conseillers municipaux cherchent des participants. Lors de la « Journée citoyenne », les travaux prévus sont la réfection du panneau de la Mairie et le nettoyage du cimetière entre autre.

M. LAGLEYZE David clôt la séance à 22h30.

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

accueil.mairie@etriche49.fr - www.etriche.mairie49.fr

COMMUNE D'ETRICHÉ



Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

	PAGE DES SIGNATURES					
	SEANCE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021					
	NOM prénom PRESENT ABSENT ABSENT EXCUSE Signature				Signature	
		Cochez	Cochez	Cochez		
1	AUDARD Virginie	Р				
2	AUGEREAU Line	Р				
3	BREHERET Emmanuel	Р				
4	CAMUS Emmanuel	Р				
5	DRANO Rodolphe	Р				
6	DROUIN Véronique	Р				
7	DUPUY-CHANET Marie-Laure	Р				
8	GAUDIN David	Р				
9	GESTRAUD Samuel	Р				
10	GRIMAULT Jean-Louis	Р				
11	JONET Nathalie		А			
12	LAGLEYZE David	Р				
13	LAPEYRONIE Yann	Р				
14	PETIT Sabrina	Р				
15	RIGAUD Marie-Pierre	Р				
16	ROSEAU Sylvie	Р				
17	SAULGRAIN Henri	Р				
18	STROESSER Delphine	Р				
19	WARY Grégory	Р				

Mairie d'Etriché - 1 Square de la Mairie - 49330 ETRICHE - Tél : 02 41 42 60 01

 $accueil.mairie@etriche49.fr \ - \ \underline{www.etriche.mairie49.fr}$